

radouci, et, le 24 novembre, il fit une déclaration sur un ton plus convenable devant Pierre de Montconis.

Voici les faits douloureux qui ressortent de toute la procédure. Vers le 10 octobre, Louise Chausse, née du premier mariage de Philippe Pourrat, tomba malade à Château-Gaillard, et le lendemain, Jeanne, fille de du Verdier, âgée de onze à douze ans, fut prise de vomissements, avec une grosse tumeur à l'aîne du côté droit : c'était la terrible peste bubonique. Du Verdier se retira par prudence, avec le reste de sa famille, dans un corps de logis séparé de la maison principale. Louise et Jeanne moururent, puis une autre fille du Verdier âgée de quatre ans. Le malheureux père eut l'idée étrange de les enterrer dans le jardin de Château-Gaillard, ayant d'ailleurs l'intention de faire lever plus tard leurs corps, et de leur donner une sépulture honorable dans un des monastères de la ville. Trois autres de ses enfants, deux grandes filles prêtes à marier, et son fils Jean-Antoine, âgé de neuf ans, succombèrent à leur tour et furent enterrés dans le jardin, ainsi qu'un chirurgien et une servante, pendant que l'infortuné père se réfugiait dans une maison des Terreaux.

Du Verdier n'était pas aimé à Lyon, à cause de son caractère hautain et difficile ; il venait de donner une preuve nouvelle de son humeur altière en insultant presque ses juges ; enfin rien n'était plus important, devant les menaces incessantes de la contagion, que de faire respecter par tous les ordonnances sur la police de la santé publique. Antoine du Verdier fut donc durement frappé, malgré l'immense pitié que méritait son malheur, moins cependant pour avoir enseveli huit cadavres dans le jardin de sa maison, que pour avoir rompu sa quarantaine. Par sentence du 24 novembre, le tribunal de la Santé le condamna « en la somme de